

DELIBERATION N°89-51 DU 15 NOVEMBRE 1989
RELATIVE AU CONTRAT DE RIVIERE
"HAUTE YVETTE"

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin "Seine-Normandie",

Vu l'arrêté du 29 août 1989 portant nomination du directeur de l'agence financière de bassin "Seine-Normandie"

Vu le Vème programme d'intervention de l'agence et notamment ses dispositions concernant les modalités d'attribution des aides,

Vu l'avis de la commission des aides du 26 avril 1989

Vu le projet de contrat de rivière "Haute Yvette"

DELIBERE

Article unique

Le conseil d'administration autorise le directeur de l'agence à signer le contrat de rivière "Haute Yvette".

Le Secrétaire
Directeur de l'agence



P.F. TENIERE-BUCHOT

le Président
du conseil d'administration



O. PHILIP